

Rechtsgeschichte Legal History

www.rg.mpg.de

<http://rg.rg.mpg.de/Rg20>

Rg **20** 2012 400–403

Benjamin Weber

Les horizons nouveaux du pouvoir pontifical, mi XIII^e – fin XV^e siècle

Dieser Beitrag steht unter einer
Creative Commons cc-by-nc-nd 3.0



Benjamin Weber

Les horizons nouveaux du pouvoir pontifical, mi XIII^e – fin XV^e siècle

À partir du XI^e siècle, par la réforme dite « grégorienne », la papauté construisit son autorité autour de deux axes contraires et complémentaires. Son indépendance par rapport aux pouvoirs laïcs devait être garantie par une position territoriale forte en Italie, thématique héritée de l'époque carolingienne. Mais cette affirmation temporelle dans la péninsule italienne s'accompagna de prétentions universelles, seules capables de distinguer le pouvoir pontifical des puissances laïques. Au-delà les divisions politiques, si nombreuses dans l'Occident médiéval, les papes défendirent leur droit à diriger l'ensemble du clergé et même l'ensemble des chrétiens pour s'assurer de leur bonne conduite et les guider collectivement vers le salut. Conçues ensemble, ces deux bases du pouvoir pontifical se développèrent de manière inégale. Depuis les tentatives pour s'assurer l'héritage de Mathilde de Toscane au XII^e siècle jusqu'aux guerres contre Florence suite à la conjuration des Pazzi au XV^e siècle, en passant par les campagnes militaires du cardinal Albornozy au XIV^e siècle, la formation d'un État pontifical puissant et respecté demeura un objectif prioritaire de la papauté. Cette dernière dut faire face, cependant, dans les États de l'Église et dans la ville même de Rome, aux pouvoirs des féodaux, grandes familles comme petits seigneurs, et aux visées impériales, normandes, angevines ou aragonaises, voire florentines ou vénitienes. Les papes ne réussirent jamais à s'imposer définitivement face à ces nombreux rivaux. Ils insistèrent d'autant plus sur l'universalité de leur puissance. L'intensification de la lutte contre les déviances religieuses, l'acharnement contre les hérétiques, les innombrables rebondissements de la « querelle des investitures » sont des conséquences de ces volontés universalistes et des conflits qu'elles provoquaient. La tenue des quatre premiers conciles œcuméniques occidentaux mit en scène l'étendue de ce pouvoir, par la réunion dans le palais pontifical du Latran de représentants venus de toute la Chrétienté. La convocation de conciles à Lyon puis à Vienne et l'installation à Avignon furent en grande partie dictées par les circonstances. Mais elles répondaient aussi à une volonté de re-centraliser le siège de la papauté par

rapport à l'Occident chrétien et de marquer l'autonomie du pouvoir des papes par rapport à leurs États et même à leur ville: *Ubi est papa, ibi est Roma*.

Aucune synthèse récente n'a fait le point sur cette articulation entre pouvoir universel et autorité locale de la papauté, mais de nombreux travaux ont mis en valeur cette évolution ou certaines de ses étapes. Des études sur le cérémoniel, les transformations de l'administration, la gestion de Rome et des États pontificaux, l'attribution des bénéfices et grâces, les relations avec les différentes puissances chrétiennes ou l'activité d'un Souverain Pontife particulier ont mis en valeur ce double projet: appuyer une autorité spirituelle universelle par un pouvoir temporel local. Presque tous les auteurs s'accordent sur l'évolution de cette politique. Les volontés de contrôle universel auraient culminé dans un long XIII^e siècle, entre Innocent III et l'installation à Avignon. Les deux derniers siècles du Moyen Âge auraient marqué l'échec de ces prétentions. Les papes d'Avignon ne réussirent pas à imposer leur politique et leur administration à travers l'Occident. Les conflits avec les États laïcs se multiplièrent et devinrent sans cesse plus violents. Le Grand Schisme d'Occident fut la conséquence de ces divisions et oppositions et ne fit que les renforcer. L'importante contestation qui culmina lors du concile de Bâle démontra l'impossibilité de ce programme de monarchie pontificale universelle. La réforme protestante ne serait alors que l'ultime étape de la désagrégation de l'autorité pontificale sur la Chrétienté. En revanche, conscients de cette impossibilité, les papes auraient recentré leur pouvoir sur ses bases territoriales, entre Bénévent et Ferrare, auraient repris en main la ville de Rome et les États pontificaux, restructuré l'administration provinciale et mis au pas les grands féodaux. La signature des concordats avec les princes catholiques marque l'adaptation de l'Église à la construction des États nations, l'acceptation d'une conception de l'Église plus nationale qu'universelle.

Il ne saurait être question de nier le bien fondé de ce schéma, aujourd'hui solidement démontré. On doit, en revanche, le complexifier et le compléter en dépassant les frontières de la Chrétienté.

Les difficultés croissantes de la papauté à s'affirmer dans la Chrétienté l'incitèrent à se replier sur ses territoires italiens mais elles la poussèrent également à ouvrir ses horizons pour marquer sa puissance et sa supériorité par rapport aux princes laïcs. Les croisades, l'essor commercial de l'Occident, les vellétés missionnaires du christianisme, l'expansion mongole, la découverte de nouvelles routes vers l'Asie centrale, la Mer Rouge, l'Océan indien et l'Éthiopie et les progrès techniques de la navigation, de l'orientation et de la cartographie permirent, à partir du XIII^e siècle, une ouverture au monde sans précédent de l'Occident. Ce mouvement offrit aux Souverains Pontifes la possibilité de démontrer l'universalité de leur puissance en entretenant des relations nombreuses avec les mondes non Latins, au moment même où leur rôle au sein de la Chrétienté latine se trouvait de plus en plus remis en cause. Cette concordance chronologique n'est pas une coïncidence. Les différents aspects de cette politique ont été étudiés séparément mais doivent être compris ensemble, comme une volonté de domination du monde, face à une situation si conflictuelle de l'Occident.

La question de l'union des Églises est l'aspect le mieux connu de cette politique. La crise de 1054 n'a pas réellement provoqué de rupture entre l'Occident et l'empire Byzantin, mais les deux mondes s'éloignèrent de plus en plus aux XI^e et XII^e siècles et la rupture fut consommée lors de la quatrième croisade. Les efforts des papes pour résoudre ce schisme furent marqués par l'envoi d'innombrables légations dans l'empire byzantin, par la visite d'ambassadeurs et même d'empereurs Grecs en Occident et par la signature de décrets d'union, à Lyon (1274) puis à Florence (1439). Les enjeux de ces discussions étaient multiples. Pour la papauté, le principal demeurait la reconnaissance de la primauté romaine, le retour du prestigieux empire byzantin sous son obédience, la démonstration de sa capacité à s'imposer sur tous les chrétiens. Ces négociations avec l'Église grecque ne sont donc que l'aspect le mieux connu d'une politique bien plus vaste, d'une volonté de faire reconnaître l'autorité et la prééminence pontificale dans le monde entier. L'Évangile enseignait que les Apôtres avaient converti des hommes sur toute la surface de la terre: ces peuples aussi devaient obéir au pape. Les ouvertures en direction des Syriens, des maronites et des arméniens datent des premières croisades, au XII^e siècle. Puis vinrent les coptes d'Égypte, les nestoriens d'Asie centrale, les Éthio-

piens et les Indiens. Au quatrième concile du Latran (1215), une délégation de maronites du Liban vint affirmer ses liens avec l'Église romaine. Tous les chrétiens du monde, des Bulgares aux Nubiens en passant par les Alains, les Serbes et les Ziques furent invités au premier comme au deuxième concile de Lyon (1245, 1274), même s'il semble qu'aucun d'entre eux ne s'y présenta. Le concile de Florence, déplacé à Rome à partir de 1441, fut l'occasion de signer l'union entre l'Église romaine et les arméniens, les coptes, les maronites et les nestoriens de Chypre. On retrouve dans toutes ces discussions le mélange d'intentions religieuses, politiques et militaires étudié pour les relations avec les Grecs. L'aspect symbolique doit être mis en avant: conformément au message du Christ, renouvelé dans l'Apocalypse de saint Jean, le pape réunissait tous les fidèles derrière un seul pasteur, pour préparer l'avènement du salut. Il jouait là un rôle qu'aucun prince laïc n'aurait pu assumer.

L'œuvre missionnaire fut étroitement liée à la question de l'union des Églises. Les principaux envoyés pontificaux en Orient avaient d'abord comme mission de ramener les peuples chrétiens dans l'obédience romaine. Par les bulles *Cum Ora Undicesima*, les papes définissaient les prérogatives des missionnaires et listaient les peuples auxquels ils devaient s'adresser. L'étude de leurs rédactions successives et de leurs évolutions montre l'élargissement des horizons pontificaux et l'intégration progressive des terres nouvellement découvertes à l'*Orbis Christianus*, appelé à être dominé par la papauté. La volonté d'affirmer une autorité sur l'ensemble des chrétiens, somme toute naturelle pour les Souverains Pontifes, glissait alors insensiblement vers une domination sur le monde entier en incluant également des peuples non-chrétiens. La papauté ne semble pas avoir mené une politique suivie de conversion des musulmans, mais la diffusion du christianisme aux peuples païens fut un des ses objectifs centraux à partir du XIII^e siècle. L'ouverture de nouvelles routes militaires et commerciales dans les steppes russes et en Asie centrale créa des perspectives nouvelles pour les envoyés pontificaux. Jean de Plan Carpin et Ascelin de Crémone dans l'empire mongol au milieu du XIII^e siècle, Giovanni de Montecorvino en Chine aux tournants des XIII^e et XIV^e siècles, Jean de Ziquie dans le Caucase au milieu du XIV^e siècle, Jean de Nakhidjevan, archevêque de Sultanieh cinquante ans plus tard, étaient, entre autres, chargés de con-

vertir peuples et surtout princes au christianisme romain. Ils remplissaient en cela une des missions fondamentales de la papauté – diffuser la foi –, et portaient son nom jusqu’aux confins du monde. Ils étaient autant les vecteurs que les preuves concrètes de l’universalité de la puissance pontificale.

Pour accompagner ces missionnaires, la papauté entretenait des relations épistolaires nombreuses avec les souverains non-chrétiens, païens ou musulmans. Ces lettres étaient toujours l’occasion d’une invitation à la conversion et servaient d’appui à l’action des envoyés pontificaux, mais elles traitaient de bien d’autres aspects. En Afrique du Nord, en Syrie puis en Égypte, les papes s’adressèrent souvent à des souverains musulmans pour leur demander de protéger les chrétiens vivant sur leurs terres et de respecter leurs rites. Au près des princes mongols d’Asie centrale ou de Perse ou avec les rois éthiopiens, les négociations prirent des tournures plus politiques, autour de la possibilité d’une alliance contre l’Islam. Avec ces projets d’offensive commune pour soumettre la Syrie ou l’Égypte, les papes sortaient définitivement de leurs prérogatives traditionnelles. Leur action dépassait le cadre strictement religieux – union des Églises ou conversion – pour s’étendre au niveau diplomatique et politique. Ils acquéraient dès lors un statut nouveau et s’arrogeaient un pouvoir bien supérieur à celui des princes temporels. La lettre écrite par Pie II au sultan Mehmed II en 1461, si souvent discutée et commentée, doit être comprise dans ce sens. La proposition de conversion du souverain ottoman peut paraître étrange mais se situait dans le droit fil des tentatives antérieures. Elle s’accompagnait d’une exaltation des forces de l’Occident et surtout de son chef le pape, qui s’octroyait le droit de disposer du pouvoir impérial, d’offrir l’*imperium* à qui il l’entendait. Il se plaçait en cela au dessus de tous les pouvoirs terrestres puisque la délégation de toute autorité, en définitive, relevait de lui seul.

Cette autorité nouvelle élargissait encore les devoirs des Souverains Pontifes. Ces derniers devaient répandre le christianisme mais il leur incombait également de le défendre, par la force des armes au besoin. La croisade avait toujours été une affaire pontificale, proclamée, légitimée et dirigée par les papes. Mais les formes de cette direction se modifièrent à la fin du Moyen Âge. Le rôle concret des légats qui accompagnaient les expéditions en Orient fut, semble-t-il, assez limité durant les premières croisades. Ils devaient garantir

la sainteté – et donc la réussite – de la guerre, veiller à la moralité des combattants et entretenir la concorde parmi les princes. Les décisions stratégiques, les conseils de guerre et, à plus forte raison, la conduite des armées demeuraient l’apanage des souverains laïcs. Cette situation changea à partir du XIII^e siècle, parce que l’expérience de la quatrième croisade avait démontré l’importance du contrôle des armées, mais aussi parce que la papauté désirait justifier son pouvoir par une implication plus active dans la défense de la foi. Les choix stratégiques du légat Pélage durant la cinquième croisade ont fait l’objet de vives critiques mais sont révélateurs de l’importance militaire acquise par la papauté dans cette expédition. À partir du XIV^e siècle, la motivation des principaux souverains d’Occident pour entreprendre une croisade s’affaiblit. Les papes en profitèrent pour jouer un rôle plus important encore dans la défense de la foi. Ils organisèrent des alliances et établirent des stratégies. Ils firent construire des navires, équipèrent des flottes, engagèrent des capitaines. La prise de la ville de Smyrne, en 1344, offrit aux papes l’occasion d’un rôle plus concret encore. Durant trente ans, ils assumèrent la possession de la ville, veillèrent à son approvisionnement et à l’entretien de ses remparts, établirent une garnison, nommèrent des gouverneurs et une administration. Ils agirent avant tout par défaut: ni Venise, ni les Hospitaliers, ni le roi de Chypre, leurs principaux alliés, n’étaient disposés à assumer ce rôle. Mais ils démontraient ainsi la réalité de leur présence en Orient et de leur action contre les ennemis de la foi et ne se privèrent pas, dans leurs lettres, de souligner leur supériorité face aux princes laïcs, à qui cette mission incombait naturellement mais qui refusaient de s’y plier. L’avancée des Ottomans dans les Balkans, à partir de la dernière décennie du XIV^e siècle, ne fit que renforcer cette tendance. La papauté s’impliqua de plus en plus concrètement dans le combat contre les Turcs et souligna par une propagande massive le caractère unique de son pouvoir: elle seule était capable de dépasser les querelles entre les princes, d’unir les chrétiens contre leurs ennemis communs, de repousser les attaques des infidèles et donc, en fin de compte, de sauver la Chrétienté.

Dès lors que la papauté occupait un rôle de premier plan dans les entreprises de défense et de propagation de la foi, il était normal qu’elle prétende s’immiscer dans les discussions sur le statut de ces nouvelles terres découvertes, explorées et

parfois conquises par les Européens. Le mouvement de la *Reconquista* dans la Péninsule Ibérique servit d'exemple et de terrain d'expérimentation. Les papes avaient tenu une place importante dans la légitimation, le recrutement et le financement de ces campagnes: ils furent souvent appelés par les souverains pour arbitrer les conflits territoriaux nés de la reconquête et promurent parfois de véritables traités de partition, répartissant les terres à conquérir entre les différents protagonistes. En Orient, l'évolution de la situation militaire ne permit pas à la papauté de mettre en œuvre de telles pratiques. Les armées chrétiennes ne réussirent jamais à s'imposer durablement face aux musulmans et la question de la gestion des terres ne se posa pas. Les sources témoignent pourtant, au XIV^e et XV^e siècles, de projets généraux précédant chaque expédition, visant à déterminer l'organisation des territoires à conquérir entre restauration des princes légitimes et répartition entre les souverains conquérants. En Occident, en revanche, le problème se posa avec acuité. Les expéditions victorieuses des souverains ibériques firent passer sous la domination de princes chrétiens des peuples et territoires qui, pour la plupart, n'avaient jamais été chrétiens. Ces entreprises ne pouvaient donc pas être présentées comme une simple reconquête, pour laquelle la restauration des pouvoirs chrétiens antérieurs s'imposait. Dès le milieu du XIV^e siècle, les papes eurent à gérer l'épineuse question des îles Canaries, dont le Portugal, comme la Castille, réclamaient la suzeraineté et qui ne fut résolue qu'à la fin du XV^e siècle. À partir de 1415, le Portugal se lança dans l'exploration et la conquête des côtes africaines, au Maroc d'abord puis dans le golfe de Guinée. La papauté appuya ces entreprises en leur concédant des privilèges de croisade et surtout en accordant aux rois portugais la possession de tous les territoires découverts. L'autorité des Souverains Pontifes sur l'ensemble du monde était désormais suffisamment affirmée pour que les souverains laïcs recherchent leur appui pour s'attribuer les terres nouvelles. La compétition accrue entre la Castille et le Portugal renforça ce rôle légitimateur du pape. Les bulles *Romanus Pontifex* de Nicolas V (1454), *Eterni Regis* de Sixte IV (1481) ou *Inter Cetera* d'Alexandre VI (1493) ne sont que les étapes les plus représentatives de cette prétention pontificale à partager la terre et à la répartir entre les souverains laïcs. Ces bulles symbolisent la volonté des papes de contrôler l'attribution des territoires nou-

vellement reconnus et de marquer ainsi leur domination sur les princes. Le contournement de l'Afrique, l'ouverture de la route vers l'Inde et la découverte de l'Amérique modifièrent l'échelle de ces ambitions mais n'en transformèrent pas la nature. Il s'agissait de contrer les oppositions auxquelles se heurtait le pouvoir pontifical en Occident par une affirmation de la capacité des papes à organiser, gérer, mettre en ordre et donc dominer l'intégralité des terres habitées.

Alors que le pouvoir pontifical était de plus en plus contesté, que les souverains chrétiens remettaient ouvertement en cause la capacité du pape à intervenir dans leurs États, même pour les affaires de foi, les papes ne se contentèrent pas de se replier vers leurs États italiens et d'adapter leur pratiques à ces nouvelles conjonctures nationales. La découverte, l'exploration et le contrôle du monde par les Européens leur donna l'occasion d'amplifier leur prétentions universalistes, qui ne se limitaient plus à l'Occident, ni même aux peuples chrétiens, mais s'étendait désormais jusqu'aux confins du monde habité. Cette affirmation de la puissance pontificale se limita, bien souvent, à des aspects symboliques: la réception à Rome d'ambassadeurs des Khans mongols ou des Négus d'Éthiopie, l'entretien d'un réseau d'évêchés – vacants le plus souvent – de la Chine à la Nubie ou l'allongement excessif des listes des peuples à convertir dans les instructions aux missionnaires avaient peu d'effet réel. Ces mesures étaient destinées à prouver que le pape défendait, protégeait et étendait la foi à travers le monde, rôle qu'aucun souverain laïc ne pouvait remplir à sa place. La principale nouveauté de la fin du Moyen Âge fut sans doute la concrétisation de ces pratiques symboliques. Les papes entretenaient des relations diplomatiques avec des souverains musulmans ou païens, ils dirigeaient des armées contre les ennemis de la foi, ils décidaient du devenir des terres nouvellement découvertes. Leur rôle de pasteur universel devenait alors une réalité tangible. Les papes remplissaient matériellement leurs obligations – diffuser la foi – et démontraient leur supériorité sur les princes chrétiens que leurs préoccupations nationales éloignaient de plus en plus de ces questions. Par la même occasion, ils devinrent des acteurs de premier plan de cet élargissement des horizons européens et de la transformation – partielle ! – du monde qui s'ensuivit.

■